

# Ryan fait l'acquisition de Mentor Works, entreprise canadienne chef de file dans le secteur des demandes de subventions gouvernementales

[Ryan](#), fournisseur chef de file de services fiscaux et de logiciels, a annoncé l'acquisition de [Mentor Works](#), une entreprise de premier plan du secteur des subventions et du financement gouvernementaux basée en Ontario. Cette acquisition stratégique élargit et renforce la pratique de Ryan en matière de subventions et de financement gouvernementaux pour les clients ayant des activités au Canada.

« On ne peut nier l'importance de la force et de la réussite de Mentor Works en matière de financement gouvernemental, » a affirmé [G. Brint Ryan, président du conseil d'administration et PDG de Ryan](#). « Son solide bilan de presque quinze années à obtenir du financement gouvernemental canadien et sa robuste réputation sur le marché sont des atouts dans la pratique existante de Ryan en matière de subventions gouvernementales. Nous sommes enchantés de pouvoir offrir à nos clients une expertise et des services élargis, alors que nous poursuivons notre croissance au Canada. »

Mentor Works se spécialise dans l'identification et l'obtention de financement et de subventions pour les entreprises canadiennes qui se concentrent sur l'expansion, la capitalisation et l'adoption de technologies, l'embauche et la formation, ainsi que la recherche et développement. Dans le cadre de l'acquisition, 27 membres d'expérience de l'équipe de Mentor Works rejoindront Ryan. Bernadeen McLeod, fondatrice de Mentor Works, jouera un rôle de premier plan au sein de la pratique existante de Ryan en matière de subventions gouvernementales.

« J'ai été attirée par Ryan, en tant qu'entreprise, en raison de sa robuste réputation dans l'industrie, de son utilisation novatrice des technologies et de son service à la clientèle exemplaire, » a précisé Mme McLeod. « Combiner Mentor Works à la pratique de financement gouvernemental de Ryan consolide nos forces et fait de la nouvelle entreprise un leader évident du marché. J'ai bien hâte de travailler à poursuivre notre tradition de service et de résultats exceptionnels pour nos clients partout au Canada. »

« Bernadeen et son équipe sont des leaders qui jouissent d'un grand respect dans le marché des subventions gouvernementales au Canada, » selon [Garry Round, président des activités canadiennes de Ryan](#). « Alors que le financement gouvernemental continue de se complexifier, il est crucial de mettre à la disposition des clients une talentueuse équipe de professionnels détenant un solide bilan de réussites en matière de financement. Nous sommes honorés que Mentor Works ait choisi Ryan. »

## ***À propos de Ryan***

Fournisseur mondial primé de services fiscaux et de logiciels, Ryan est le plus grand cabinet au

monde consacré exclusivement à la fiscalité des entreprises. Le cabinet, dont le siège mondial est basé à Dallas, au Texas, fournit une suite intégrée de services relatifs à la fiscalité fédérale, nationale, locale et internationale sur une base multi-juridictionnelle, notamment pour le recouvrement d'impôts, le conseil, les réclamations, la conformité et les services technologiques. Ryan s'est vu décerner neuf fois le prix « International Service Excellence Award » de la part du Customer Service Institute of America (CSIA) pour son engagement envers la prestation de services à la clientèle de classe mondiale. Reposant sur un environnement de travail dynamique *myRyan*, largement reconnu comme le plus novateur du secteur des services fiscaux, l'équipe pluridisciplinaire composée de plus de 3 000 professionnels et associés est au service de plus de 18 000 clients dans plus de 60 pays, y compris de nombreuses sociétés phares du classement Global 5000. Pour davantage de renseignements sur Ryan, consultez l'adresse [ryan.com](http://ryan.com). « Ryan » et « cabinet » sont des termes qui font référence au réseau mondial de la société et qui peuvent désigner un ou plusieurs cabinets membres de Ryan International, chacun constituant une entité juridique distincte.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.



Consultez la version source sur [businesswire.com](https://www.businesswire.com) :  
<https://www.businesswire.com/news/home/20211006006052/fr/>